



1 mois sans douche dans mon appartement !!

Par **Nathalie35**, le 20/11/2020 à 19:19

Bonjour,

Je suis locataire depuis 1 an dans un appartement qui a à peine 4 ans

Depuis presque un mois je n'utilise pas ma douche car [fuite](#) de la bonde de douche qui fuit dans le plafond et prise du voisin du dessous

J'harcele mon agence tous les jours qui me reedit juste « nous revenons vers vous au plus vite »

Ils sont en attente de l'assurance du propriétaire !!!!

Je ne vis plus dans l'appartement depuis car malgré confinement je travaille tous les jours dans mon magasin

Est ce que je suis en droit de demander un dédommagement en sachant que les travaux n'ont même pas commencé et que cela va sûrement prendre quelques jours encore ?

Est ce que cela peut il se retourner contre moi si j'utilise ma douche en sachant que cela inondera peut être chez mon voisin ce que je ne veux pas ?

Quelles sont les démarches à faire

En attente de vos réponses

Merci

Par **Zénas Nomikos**, le 21/11/2020 à 12:53

Bonjour,

un expert missionné par les assurances est-il venu constater les dégâts?

Je pense que cette situation vous a causé un grave préjudice personnel qui appelle réparation par les assurances.

Par **Nathalie35**, le 21/11/2020 à 18:30

Il y a juste un spécialiste

Plombier avec des caméras qui a certifié la fuite de la bonde de douche

Mais oui cela me cause un gros préjudice
Pas d'édicter dans mon appartement et stress de réparation qui tarde
A votre avis que dois je faire ???
Merci

Par **Zénas Nomikos**, le **22/11/2020** à **08:53**

Bonjour,

j'espère que votre assurance habitation vous couvrira. Avez-vous téléphoné à votre assurance habitation pour lui communiquer les faits?